FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS
2ème Festival d'échecs de Fontainebleau-Avon (77) du 23 au 30 Juillet 2022

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Le club « Fontainebleau-Avon» organise le 2ème Festival d'échecs de Fontainebleau-Avon (77) du 23 au 30 Juillet 2022.

Article 2 : le 1er Festival d'échecs de Fontainebleau-Avon comprend :
-Trois tournois fermés de 10 joueurs chacun
-Un Open International cadence lente FIDE en 9 rondes

Article 3 : Appariements
Les règles d'appariement sont celles du système suisse pour les tournois Open, des tables de Berger pour les tournois fermés, assisté par ordinateur (programme PAPI version 3.3.6, homologué par la F.F.E.). Seront appariés à la première ronde les joueurs ayant réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler la validité de leur licence au plus tard le 23 juillet 2022 à 12 h 30. Les appariements sont donnés à titre indicatif. L'appariement officiel est affiché sur le lieu du tournoi 30 minutes avant le début de la ronde.

Article 4 : Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E), le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018. Article 5 : Cadence : 90 minutes pour 40 coups + 30 minutes avec 30 secondes d'incrément cumulable pour chaque coup à partir du premier coup. Une pendule spécifique peut être utilisée pour les tables dont l'un des joueurs est non-voyant ou mal-voyant.

Article 5.1 : Retard : Retard autorisé : 1H00 à partir du lancement de la ronde par l'arbitre.

Article 5.2 : Byes : Pour les tournois Open, chaque joueur peut bénéficier de deux « bye » pendant ce tournoi (partie non jouée tout en marquant 1/2 point). Ces bye ne peuvent pas être utilisés pour les 3 dernières rondes. Le bye doit être annoncé avant la fin de la ronde qui le précède.

Article 6 : Le Départage des ex æquo se fait de la manière suivante : Buchholz tronqué puis Performance puis Buchholz pour les Opens. Pour les tournois fermés : Sonneborn-Berger puis Kashdan (L'ordre des grilles PAPI_3.3.6 fait foi)

Article 7 : lieux, dates et horaires :

Toutes les parties se jouent : * Médiathèque de Fontainebleau, 15 rue Royale 77300 Fontainebleau

Vérification des licences : Jusqu'à 12 H 30 le samedi 23 juillet 2022 : Licence A obligatoire
Clôture des inscriptions : 12 H 30 le samedi 23 juillet 2022
Horaire de Jeu : présence obligatoire à 13 H 20 samedi 23 juillet 2022

samedi 23 juillet 2022	Ronde 1 : 13 H30	
dimanche 24 juillet 2022	Ronde 2 : 13 H30	
lundi 25 juillet 2022	Ronde 3 : 10 H	Ronde 4 : 16 H
mardi 26 juillet 2022	Ronde 5 : 13 H 30	
mercredi 27 juillet 2022	Ronde 6 : 13 H 30	
jeudi 28 juillet 2022	Ronde 7 : 13 H 30	
vendredi 29 juillet 2022	Ronde 8 : 13 H 30	
samedi 30 juillet 2022	Ronde 9 : 10 H	
Remise des prix :	samedi 30 juillet 2022 à 15 H 30 environ	

Entrée libre pour les spectateurs. Cependant, conformément à l'art. 13.7 des règles du Jeu ainsi qu'aux restrictions éventuelles liées au protocole anti Covid, l'arbitre peut ponctuellement limiter l'accès au tournoi. Les animaux ne sont pas admis.

Article 8 : Arbitres et organisateurs : AZZEGAG Jocelyn (AFE1).
LAMBERT Adrien (Organisateur)

Article 9 : Commission d'appel (voir composition en annexe)

En cas de litige, il est prévu une commission d'appel qui sera constituée de l'arbitre principal, de l'organisateur , puis du plus fort ELO masculin, du plus fort ELO féminin du tournoi. Si l'un de ces membres est concerné par un litige, il sera remplacé par le joueur suivant dans la liste.
Pour présenter un appel, il faut :
- en informer l'arbitre au moment de l'incident, continuer la partie en appliquant ses directives
- dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

Article 10 : Conduite des joueurs

- Les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leur couleur. - La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte des joueurs d'échecs (voir annexe). Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement (dégradation, tapage, etc.) pourra être sanctionné par l'exclusion du tournoi. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du tournoi.
- L'utilisation de téléphone portable, de baladeur ou de matériel électronique est strictement interdite dans l'espace de jeu. Les téléphones doivent être éteints. - Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission de l'arbitre et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.
- Il convient d'éviter toute conversation ou lecture suspecte.
- Les stands de littérature échiquéenne ne peuvent ouvrir qu'à l'issue de la 1ère heure de jeu.
- Une salle d'analyse sera mise à la disposition des joueurs, les analyses sont interdites dans la zone de jeu.
- Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme "zones non fumeurs" par les responsables de la sécurité du site.
- A l'issue de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte à l'arbitre les feuilles de parties dûment complétées (résultat clairement indiqué) et signées par les deux joueurs. Les compétiteurs sont autorisés à conserver le double de la feuille de partie, l'original doit être remis à l'arbitre. Ils doivent remettre leur jeu en place, éteindre la pendule électronique.
- Les joueurs inscrits peuvent solliciter auprès de l'arbitre principal une ou plusieurs absences. Dans ce cas ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).
-Les joueurs des tournois fermés s'engagent à aller au bout du tournoi sans forfait. En cas de manquement, le joueur fautif sera signalé à sa fédération pour sanction.
- Un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre est considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.
- Signalement des abandons non justifiés au directeur juridique pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 11 : Prix (voir annexe affichée avant la 4ème ronde)

La cérémonie de remise des prix commence vers 15 H 30 le samedi 30 juillet 2022. Tout joueur absent à la cérémonie renonce ipso-facto à son prix. Mode de répartition des prix : Attribution «à la place».

Article 12 :

L'inscription au 2ème Festival d’échecs de Fontainebleau-Avon implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Article 13 : Protocole sanitaire

Un protocole sanitaire peut-être établi en fonction de l’évolution de la situation. Celui qui sera appliqué durant l’Open sera rédigé juste avant l’accueil des participants afin de coller au plus près des obligations légales en matière de protection des joueurs, des organisateurs, des arbitres et des spectateurs.

L’organisateur L’arbitre